

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Spécialement
Pavage, Salles et Gravières
FOURNETTE ET POSÉ DE VOIES FERRÉES
Couvertures, zinguerie et plomberie
Réparations en tous genres.
Grande célérité
14186

10 centimes la Livraison
EN VENTE
à la librairie du « Journal de Roubaix »
LA
FRANCE JUIVE
EDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Hippolyte WILLEM, Horticulteur.
informe sa clientèle qu'il a pas de maison de
vente à Roubaix. Ses étalages sont boulevard
de la République Roubaix et boulevard Gar-
betta Tourcoing. Spécialité de bouquets, couron-
nes, garnitures de table et d'appartements,
jardinières, suspensions, entreprise de jardins à
forêt, 500,000 plantes, toutes tailles à 10 fr. les livres
pour la plantation des jardins, telles que géraniums,
pétunias, héliotropes, lobelias bien fleuri.
Le devin de sa Maison direct et le grand indiq-
ue suffisamment à ma nombreuse clientèle que
je m'efforce de la faire profiter des immenses
avantages que me créent ma situation spéciale et
l'importance de mon établissement. 27668-14589

COGNACS FINES CHAMPAGNES
Capucin
Se trouvent exclusivement pour les villes de
Roubaix, Tourcoing et Lambart, chez M. Camille
Lagneau, pharmacien, 15 et 17, rue de Tourcoing,
à Roubaix.
La marque du Capucin ne se recommande que
par sa qualité. 14774

BERNARD
dentiste
MÉDAILLE D'OR
77, rue Nationale, LILLE 17097

A. Pajot et Ch. Lefebvre
60 bis, rue Nationale, 69 bis | 6, rue la Gare, 6
Coin de la rue de l'Espérance-Midi | près de la Grande-Place
LILLE ROUBAIX
CONVERSION
SANS FRAIS
des Obligations de la ville d'Anvers
Renseignements gratuits. 11628

Librairie du Journal de Roubaix
JOLI CHOIX DE
Livres pour 1^{re} Communion
Dernier genre et par l'imprimerie Desclée
Le cadeau le plus agréable que l'on puisse offrir
aux jeunes communiant, est sans contredit
l'IMITATION DE JESUS-CHRIST, artistique-
ment illustrée.
Un premier lieu, une série de gravures hors
texte et de bon volume à l'autre.
Soixante-quatorze magnifiques images dérou-
lent la vie de Jésus-Christ depuis Bethléem jusqu'au
mont des Oliviers et même jusqu'au Calvaire. Ces
gravures sont distribuées dans les quatre
livres de l'imitation en quatre séries, reproduisant la
vie cachée de Notre-Seigneur, sa vie publique, sa
vie souffrante et sa vie glorieuse.
En dehors des gravures hors texte, chaque page
offre à l'œil la grâce de son encadrement. Les
motifs sont remarquablement variés et les ac-
tuelles se joignent autour de nombre de miniatures
représentant des personnages bibliques ou des
scènes de l'évangile.
Il n'était pas rare autrefois que l'on conservât
avec vénération dans la famille une grande Bible,
enchâssée d'images. L'auteur l'aurait sur ses genoux
et sa main tremblante en tournait les feuilles sous
le regard émerveillé du petit enfant, pour lui
apprendre l'histoire de Dieu parmi les hommes.
Nous signalons à nos lecteurs, comme un de ces livres de famille,
excellent entre tous. Il s'agit, il charmera l'enfant
et il gravera, en traits suaves, toute la vie
du sauveur dans les jeunes âmes. A. ALBERT PERSE

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix
SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse Farine de Santé, dite :
REVALESCIERE
Du BARRY, de Londres
Guérissant les constipations habituelles les plus
rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie,
dysenterie, glaires, flatulences, acidités,
pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomisse-
ments, même en grossesse; diarrhées, coliques,
toux, asthme, catarrhe, étouffements, oppres-
sions, langueurs, congestions, névralgies, laryngite,
névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie,
faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloro-
se, rhumatisme, goutte, tous désordres de la
poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, ves-
sie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et
sang. Aut personnes phthisiques, étiennes et aux
enfants rachitiques, elle convient mieux que
toute autre de nourriture. — 40 ans de succès,
100,000 cures et comprises celles de M^{me} la duchesse
de Castelneuf, le duc de Pluskow, M^{me} la mar-
quise de Bréhan, lord Stuart de Rothes, pair
d'Angleterre, M. le docteur professeur Dabé, Sa
Sainteté feu le Pape IX, M. de Bary, le
l'empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le
meilleur aliment pour élever les enfants dès leur
naissance. Bien préférable au lait et aux porrices.
Quatre fois plus nourrissante que la viande,
sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois
son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25;
1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6
kil., 26 fr., soit environ 20 cent. le repas. — Aussi
la Revalsciere chocolatée. — Elle rend appétit,
bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux
personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25,
4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste.
Dépôts à Roubaix, Desfontaines, épiciers; Mo-
nnaux-Boulogne, et partout chez les
mâciers et épiciers. — Dr BARRY & Co (limited),
8, rue de Castiglione, à Paris. 12731

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

gnotte. Pour subvenir aux frais de l'éta-
blissement, pour acheter surtout la folle-
rairie des autorités, les banquiers préle-
vent 7 p. c. sur les gains.
Le *Ichinglas* est en somme un succé-
dané de notre roulette. Mais il est en
Chine, des manières de jouer bien plus ori-
ginales et dignes de ce pays lointain. Dans
certains établissements on joue à ce qu'on
appelle les *anctères*. On a 36 noms de di-
vers personnages célèbres, et il est de ré-
gle de diviser ces noms en 9 catégories.
La première comprend les noms de 4
grands écrivains qui, dans leur existence
antérieure, ont été un poisson, un oie
blanche, un escargot blanc et un paon. La
deuxième, les noms de 5 généraux émi-
nents qui furent, d'abord, un ver, un lapin,
un porc, un tigre et une vache. La troi-
sième, les noms de 7 commerçants fa-
meux, devenus tels après avoir été mou-
che, dragon, chien blanc, cheval blanc,
éléphant, chatpat et guépe.
La quatrième, les noms de 4 personnes
heureuses qui avaient débuté par être une
grenouille, un aigle, un singe, un dragon
rouge. La cinquième, ceux de 4 belles fem-
mes qui furent un papillon, une tourterelle,
une gemme et une hirondelle blanche. La
sixième, ceux de 5 mendians, soit une
holothurie, un serpent, un poisson épi-
neux, un cerf et un mouton. La septième,
ceux de 4 prêtres bouddistes, tortue, pou-
le, élan, veau. La huitième, ceux de 2 prê-
tres taoïstes, faucon blanc et chat jaune.
La neuvième, enfin, le nom d'une nonne
hollandaise, qui, avant de naître, était sim-
plement un feuve.

Or, pour jouer sur les noms de tous ces
gens à métamorphoses, l'entrepreneur
ou l'homme habile à rédiger des devine-
nettes et à lui faut payer bien cher, car
les gens adroits à cet art sont rares. Cet
homme compose, deux fois par jour, une
énigme ayant trait à l'une des personnes
énumérées plus haut. On l'imprime et on
la vend dans la ville à des milliers d'exem-
plaires. Si l'un des acheteurs pense avoir
trouvé le mot juste, il l'écrit, enveloppe
dans son papier sa mise et va remettre le
tout au secrétaire des jeux. A une heure
fixe on donne les enjeux au banquier, qui
les dépouille, promulgue la solution cor-
recte et paye aux gagnants leur mise;
comme de juste l'auteur des énigmes, pour
faire perdre le plus de gens, rend ses
victinetes aussi ambiguës que possible.
De même genre est le jeu du *pigeon
blanc* : une société, s'étant formée et
s'étant assurée le concours d'un lettré dis-
cret, fait imprimer une feuille contenant
80 principaux caractères du dictionnaire
chinoïse. Le lettré en marque 20 au crayon
rouge et conserve sous scellé, par devers
lui, cette feuille pointée. Les joueurs poin-
tent à leur tour, sur leur exemplaire. 10
lettres et les remettent au banquier. Au
jour décisif, on compare ces pointages,
avec celui du lettré. Les joueurs qui sont
tombs juste pour 4 lettres ne gagnent rien,
mais gardent leur mise. Plus il y a
de lettres justes, plus on gagne. Cela re-
semble beaucoup au loto de l'Etat en Ita-
lie, sauf qu'ici les numéros remplacent les
lettres.
Le jeu des *baguettes* est plus expéditif
et moins littéraire. L'un des joueurs tient
dans sa main le bout de 3 baguettes; à
l'extrémité cachée de l'une, il colle au
moyen de cire une pièce d'argent. L'autre
joueur en fait autant à l'une des extrémi-
tés libres. Si les pièces se trouvent fixées
à la même baguette, elles sont gan-
gnées toutes deux par le second joueur;
sinon, par le premier. On joue encore aux
 oranges . On parie qu'une orange contien-
dra tant et tant de pépins. On la coupe,
on les compte, et si l'on a deviné juste, on
reçoit sa mise quintuplée. Si on perd, on
paye autant.
Tout est ainsi une occasion de paris. On
parie de couper d'un coup, de haut en bas
avec un couteau tranchant, une canne à
soie. On parie sur le poids présumé d'un
poisson ou d'un morceau de viande exposé
au marché. Beaucoup de magasins ne se
sent ainsi achalandés que grâce aux jeux
qu'ils permettent à leurs pratiques. Les
enfants jouent dans les rues, les femmes
jouent, et ce n'est nullement une légende
que des joueurs acharnés en soient venus
à perdre dans les clubs de Shanghai ou de
Canton jusqu'à leurs habits. On leur en
met alors d'autres en toile grossière et les
jette à la porte.

Voilà, à la 1^{re} page, les autres dépêches
et la dernière heure.

GRAND CIRQUE FLEGE (Aujourd'hui Roubaix).
Plus que 3 représentations: — Aujourd'hui, samedi 14
mai, à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 15 mai,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 16 mai,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 17 mai,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 18 mai,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 19 mai,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 20 mai,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 21 mai,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 22 mai,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 23 mai,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 24 mai,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 25 mai,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 26 mai,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 27 mai,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 28 mai,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 29 mai,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 30 mai,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 31 mai,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 1^{er} juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 2^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 3^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 4^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 5^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 6^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 7^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 8^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 9^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 10^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 11^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 12^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 13^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 14^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 15^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 16^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 17^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 18^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 19^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 20^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 21^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 22^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 23^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 24^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 25^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 26^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 27^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 28^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 29^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 30^e juin,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 1^{er} juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 2^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 3^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 4^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 5^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 6^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 7^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 8^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 9^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 10^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 11^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 12^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 13^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 14^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 15^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 16^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 17^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 18^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 19^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 20^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 21^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 22^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 23^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 24^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 25^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 26^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 27^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 28^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 29^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 30^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 31^e juillet,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 1^{er} août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 2^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 3^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 4^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 5^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 6^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 7^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 8^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 9^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 10^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 11^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 12^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 13^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 14^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 15^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 16^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 17^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 18^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 19^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 20^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 21^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 22^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 23^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 24^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 25^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 26^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 27^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 28^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 29^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 30^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 31^e août,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 1^{er} septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 2^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 3^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 4^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 5^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 6^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 7^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 8^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 9^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 10^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 11^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 12^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 13^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 14^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 15^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 16^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 17^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 18^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 19^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 20^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 21^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 22^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 23^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 24^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 25^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 26^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 27^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 28^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 29^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 30^e septembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 1^{er} octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 2^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 3^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 4^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 5^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 6^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 7^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 8^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 9^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 10^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 11^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 12^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 13^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 14^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 15^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 16^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 17^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 18^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 19^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 20^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 21^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 22^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 23^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 24^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 25^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 26^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 27^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 28^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 29^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 30^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 31^e octobre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 1^{er} novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 2^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 3^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 4^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 5^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 6^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 7^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 8^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 9^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 10^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 11^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 12^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 13^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 14^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 15^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 16^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 17^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 18^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 19^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 20^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 21^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 22^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 23^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 24^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 25^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 26^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 27^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 28^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 29^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 30^e novembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 1^{er} décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 2^e décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 3^e décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 4^e décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 5^e décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 6^e décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 7^e décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 8^e décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 9^e décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 10^e décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 11^e décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 12^e décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 13^e décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 14^e décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 15^e décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 16^e décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 17^e décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 18^e décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 19^e décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche 20^e décembre,
à 8 heures, un soir, spectacle d'attractions et
de jongleries. — Le lendemain, dimanche